



Proces à la volée pour tel au volant sans avoir reçu de papier

Par **Zelette1949**, le **04/10/2015** à **08:46**

Bonjour , je reçois un proces majorée passant à 300 voir 375 euros pour tel au volant . A la volée qui prouve que c'est lui ? Or il s'agit de mon fils et jamais il n'a été arrêté et jamais reçu proces sauf celui la en plus la carte grise de sa voiture est à son adresse mais le proces arrive chez moi à mon adresse en tête que pouvons nous faire pour contester .. Merci de votre aide

Par **LESEMAPHORE**, le **04/10/2015** à **15:27**

Bonjour

[citation]je reçois un proces majorée passant à 300 voir 375 euros pour tel au volant [/citation]
C'est donc un rappel de devoir payer une amende majorée

[citation]je reçois [/citation]

C'est donc que cet avis est envoyé à votre nom

[citation]Or il s'agit de mon fils [/citation]

C'est à votre nom ou celui du fils ?

[citation] il n'a été arrêté [/citation]

Comment le savez vous ?

[citation]et jamais reçu proces sauf celui la [/citation]

L'avis n'est donc pas à votre nom mais au nom et prénom du fils

[citation]la carte grise de sa voiture est à son adresse [/citation]

L'adresse dont le certificat d'immatriculation est établit à son nom n'est pas votre adresse .

[citation] le proces arrive chez moi à mon adresse [/citation]

Comment voulez vous que l'avis qui serait au nom et prénom de votre fils n'habitant plus chez vous soit quand même envoyé à votre adresse , si ce n'est qu'il est toujours rattaché à votre foyer fiscal et que ni lui ni vous n'avez notifié au TP le changement .

Avant de poursuivre , il est indispensable de savoir comment est libellé la phrase sous "identification de la créance "?

ou suivant un autre titre "a la suite de cette infraction un avis

ou vous êtes redevable de